

NOTRE POLITIQUE DE PRÉVENTION DE LA POLLUTION



TERRE - AIR - EAU

Cette politique souligne l'engagement de Logoplaste à atteindre les normes environnementales les plus strictes sur tous les sites afin de garantir que nous ne causons pas de pollution* ou que nous ne la laissons pas se produire. Cette politique s'applique à toutes nos opérations de fabrication, à nos bureaux, au laboratoire d'innovation de Logoplaste, à nos employés, à nos sous-traitants et à nos visiteurs.

**On parle de pollution lorsqu'une substance (solide, liquide ou gazeuse) ou une forme d'énergie (comme le son, la lumière ou la chaleur), qui nuit ou pourrait nuire à l'homme ou à l'environnement, est rejetée dans l'air, l'eau ou les sols.*



EXIGENCES GÉNÉRALES

- Lors de la prise de décisions concernant de nouveaux bâtiments ou des extensions de bâtiments existants et afin de garantir la préservation des écosystèmes locaux et de l'environnement, Logoplaste évaluera l'impact potentiel sur l'environnement et mettra en œuvre des solutions visant à minimiser ou à prévenir les effets néfastes.
- La construction ou le développement de toute usine de fabrication doit respecter les réglementations locales de planification et de construction et tenir compte des risques de pollution locale et accidentelle.
- Dans le cadre du démarrage ou du développement d'une nouvelle usine, le chef de projet et le responsable EHS utiliseront la checklist Global EHS pour le démarrage d'une nouvelle usine afin de s'assurer que les activités sont incluses dans le planning de travail.
- Tous les sites évalueront le risque de pollution en établissant une évaluation des risques du site indiquant les endroits où des écoulements et des pollutions pourraient se produire, les quantités moyennes, la fréquence et le niveau de risque, et décrivant les mesures de prévention et de confinement.
- Lors de l'achat de nouveaux équipements, le meilleur équilibre entre la consommation d'énergie et le risque de pollution sera toujours pris en compte.
- En cas d'incident, les usines procéderont au confinement et au nettoyage nécessaires et, le cas échéant, feront appel à des entreprises spécialisées pour apporter leur expertise. En outre, nous informerons les autorités locales et les parties intéressées de toute pollution, conformément aux réglementations environnementales du pays.
- Lorsque l'usine doit émettre des polluants dans l'air, elle le fait dans le respect de toutes les exigences réglementaires. Un plan de surveillance détaillé sera établi pour garantir la conformité, y compris la surveillance des quantités émises, du type, de la couleur et des contrôles des odeurs.
- Aucune de nos usines ne causera de pollution du sol en raison de ses activités et procédures opérationnelles. Ceci s'applique au stockage des substances, au contrôle des déchets et au risque d'écoulement accidentel.
- Tous les déchets dangereux doivent être contrôlés afin de s'assurer qu'ils ne causent pas de pollution environnementale lors de leur stockage et de leur collecte.
- Toutes les usines préparent, conservent et évaluent régulièrement leurs procédures de préparation aux situations d'urgence et fournissent l'équipement et la formation nécessaires pour contenir la pollution locale et accidentelle.



VOYAGES D’AFFAIRES

Tout d’abord, l’entreprise utilisera les technologies de communication pour éviter les déplacements inutiles. Tous les voyages à l’étranger devront être essentiels à l’activité de l’entreprise et approuvés par un responsable de niveau C.

Lorsque des déplacements professionnels seront nécessaires, le mode de transport le plus respectueux de l’environnement et le plus socio-économique sera choisi. Il peut s’agir d’utiliser des véhicules électriques, les transports publics, le covoiturage ou de se réunir dans un lieu approprié pour réduire les distances de déplacement.



CONTRÔLE ET CONFORMITÉ

- Lorsqu’un kit complet de lutte anti-écoulements a été utilisé, l’usine en fait état dans les rapports de surveillance des risques. Ces rapports identifieront les causes et les actions correctives.
- Des audits internes et des inspections du lieu de travail seront effectués pour s’assurer que les conditions d’exploitation et les procédures spécifiées sont respectées.
- L’évaluation des risques d’écoulement sera régulièrement réexaminée afin de s’assurer que les risques sont continuellement évalués et que les mesures de contrôle sont vérifiées. Les comptes rendus de ces examens seront conservés.

Gerardo Chiaia
Président directeur général (Chief Executive Officer) de Logoplaste

Révisé le 25 mars 2024 (V3)
La prochaine révision est prévue en 2025, voire plus tôt si nécessaire.



AIR

- Les équipements utilisés pour contrôler les émissions dans l’air font l’objet d’un entretien planifié afin de maintenir leur performance opérationnelle.
- La prévention contre les pollutions sonores et lumineuses, afin de minimiser leur impact sur le lieu de travail et les zones environnantes, sera toujours une priorité.



SOLS

- Aucune de nos usines n’entraîne de pollution des sols en raison de ses activités et procédures opérationnelles.
- Ceci s’applique au stockage des substances, au contrôle des déchets et aux écoulements accidentels potentiels.



EAU

- Les activités et procédures opérationnelles de nos usines ne devront pas être à l’origine d’une quelconque pollution de l’eau.
- Toutes les usines doivent évaluer les risques de pollution de l’eau et mettre en œuvre les meilleures pratiques pour prévenir, minimiser et contrôler celle-ci.
- L’eau de refroidissement à forte concentration de produits chimiques, tels les biocides, ne sera pas rejetée sur les sites.



PERTE DE GRANULÉS/FLOCONS

- Toutes les usines qui manipulent des matières premières doivent se conformer aux exigences de l’opération « Clean Sweep ».
- Les usines évaluent les risques de perte et mettent en œuvre des solutions pour les prévenir et les limiter.
- L’accent sera mis sur les sites situés à proximité de cours d’eau libre.